ART. 10 N° 419 (2ème Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 419 (2ème Rect)

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 10

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Jusqu'au 31 décembre 2019, le dernier alinéa de l'article L. 172-10 du code de l'environnement est applicable aux inspecteurs de l'environnement affectés à l'Agence française de la biodiversité et à l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, permettant l'entrée en vigueur immédiate des dispositions relatives à la délivrance de commissions rogatoires aux inspecteurs de l'environnement affectés à l'Agence française de la biodiversité et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, dans l'attente de la création de l'Office français de la biodiversité.